## MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2014

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal qu'en 2014, il n'y a pas eu d'intégration de voies communales, de voies à caractère de rues et de places dans le domaine public.

**CONSIDERANT** que le tableau de classement de la voirie communale pour l'année 2014 reprend celui de l'année 2013 arrêté aux longueurs suivantes :

- voies communales : 28 170 mètres linéaires,

- voies à caractères de rue : 57 130 mètres linéaires,

- places:  $43 700 \text{ m}^2$ .

VU l'avis favorable à la majorité de la commission « Finances – Travaux – Agriculture » en date du 22 octobre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,



APPROUVE le tableau de classement des voies communales pour 2014.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 6 novembre 2015

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le 2011/2015
Et de la publication, le 3/11/2015
Fait à Landivisiau, le 2011/2015
Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL